

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1148 portant autorisation de tombola.

n° 1148

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/09/1964

Date de publication
6 août 1964

Date du numéro
1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

M. Christos Achladiotis, président de la communauté hellénique de Djibouti, est autorisé à organiser une tombola composée de 10.000 billets à 200 francs l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux besoins de la communauté hellénique, notamment pour l'entretien de son église et de son club.